

N° 99

# SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1985-1986

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1985.

## AVIS

PRÉSENTÉ

*au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (1), sur le projet de loi de finances pour 1986,*  
ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME IV

Défense.

SECTION COMMUNE

Par M. Jacques GENTON,

Sénateur.

---

(1) *Cette commission est composée de : MM. Jean Lecanuet, président ; Yvon Bourges, Emile Didier, Pierre Matraja, Jacques Ménard, vice-présidents ; Serge Boucheny, Michel d'Aillières, Jacques Genton, Gérard Gaud, secrétaires ; MM. Paul Alduy, Michel Alloncle, François Autain, Jean-Pierre Bayle, Jean Bénard Mousseaux, Noël Berrier, André Bettencourt, Charles Bosson, Raymond Bourguine, Louis Brives, Guy Cabanel, Michel Caldaguès, Jacques Chaumont, Michel Crucis, André Delelis, Jacques Delong, Maurice Faure, Charles Ferrant, Louis de la Forest, Jean Garcia, Alfred Gérin, Marcel Henry, Louis Jung, Philippe Labeyrie, Christian de La Malène, Edouard Le Jeune, Max Lejeune, Louis Longequeue, Philippe Madrelle, Jean Mercier, Pierre Merli, Daniel Millaud, Claude Mont, Jean Natali, Paul d'Ornano, Bernard Parmentier, Mme Rolande Perlican, MM. Robert Pontillon, Roger Poudonson, Paul Robert, Marcel Rosette, Albert Voilquin.*

Voir les numéros :

Assemblée nationale : 1<sup>re</sup> lecture : 2951 et annexes, 2987 (annexe n° 44), 2990 (tomes I et II) et in-8° 895.

Sénat : 95 et 96 (annexes n°s 44 et 45) (1985-1986).

---

Loi de finances. — Armée - Défense - Armes nucléaires - D.G.A. - S.I.R.P.A.

MESDAMES, MESSIEURS,

Nous voici, après deux ans d'application de la loi de programmation militaire pour 1984-1988, devant deux documents théoriquement complémentaires, le « rapport au Parlement sur l'exécution et la réévaluation de la loi n° 83-606 du 8 juillet 1983 portant approbation de la programmation militaire pour les années 1984-1988 » et le budget de la défense pour 1986.

Avant la présentation de son rapport pour avis sur la « section commune » de ce budget, vous permettrez certainement au rapporteur de la loi de programmation militaire de vous soumettre des observations sur le premier de ces deux documents, le « rapport au Parlement ».

## PREMIÈRE PARTIE

### LE RAPPORT AU PARLEMENT SUR LA PROGRAMMATION

La loi de programmation du 8 juillet 1983 stipulait en son article 3 que le Parlement serait saisi avant le 31 octobre 1985 d'un rapport réévaluant, pour la période de 1986 à 1988, les besoins des forces armées et les crédits correspondants.

Ce rapport, sous la forme d'une plaquette de moins de quarante pages, nous a été remis dans les tout derniers jours de juin dernier, dans les délais prévus, il est vrai, mais à la fin de la session ordinaire de printemps et donc à une date où le budget de la défense avait déjà été fixé et où la remise du document n'avait plus qu'une signification purement platonique.

Il reprend d'abord assez brièvement l'analyse des conditions de la sécurité de la France. Dans une deuxième partie, il établit longuement le bilan des deux premières années de la programmation militaire, offrant ainsi un compte rendu que ne prévoyait pas expressément l'article 3 de la loi de programmation ; enfin, une très courte troisième partie présente, après ce long examen du passé, quelques vues générales sur l'avenir, c'est-à-dire sur les trois dernières années de la programmation.

Nous pensons utile de présenter une analyse de ce document.

Une **première partie** du rapport, intitulée « les conditions de la sécurité de la France et l'évolution du contexte international », en trois pages rédigées très méticuleusement, réaffirme la valeur de notre dialectique de dissuasion, rendue possible grâce à notre arsenal nucléaire ; on peut regretter pourtant que ce texte ne trouve pas d'autres exemples de l'action de la France que les opérations du Tchad, ou celles auxquelles nous avons participé dans des cadres multinationaux ou internationaux, comme au Proche-Orient, et dont aucune, à notre avis, n'a semblé s'inspirer le moins du monde d'une véritable volonté dissuasive ; bien au contraire, elles ressemblent plus, à nos yeux, à des interventions d'urgence, décidées trop tard, pour éteindre des feux dont il n'était possible que de stopper l'extension à nos dépens !

Quant à l'avenir, le document, sans trop s'engager sur l'attitude que prendra notre pays face au plan américain d'Initiative de défense stratégique (I.D.S.) réaffirme, de manière peu précise, la nécessité pour la France de poursuivre la modernisation de ses moyens nucléaires, stratégiques et préstratégiques, afin d'en assurer la crédibilité. Il indique que des définitions précises d'orientation en matière spatiale seront élaborées, qu'un effort devra être fait pour l'utilisation militaire, pacifique bien sûr, de l'espace, que des programmes devront être construits à cette fin.

Tout cela nous semble procéder d'intentions louables, mais reste bien flou.

\*  
\* \*

Une deuxième partie du « rapport au Parlement » présente un bilan des deux premières années de programmation militaire. Dans un *chapitre premier*, elle rappelle le contenu physique de la loi de programmation dont les choix majeurs sont rappelés comme suit :

— priorité est donnée à l'équipement par rapport au fonctionnement ;

— la croissance des crédits d'équipement permet de maintenir la priorité reconnue à la modernisation de nos forces nucléaires et conventionnelles ;

— un quart des crédits d'équipement est consacré à la recherche et aux développements ; 6 % de ces crédits seront réservés aux recherches fondamentales ;

— pour limiter la croissance des dépenses de fonctionnement, une réduction d'effectifs de 35.000 hommes est prévue en cinq ans ;

— le volume des commandes et des livraisons des principaux matériels est fixé dans des tableaux annexés à la loi.

*Un chapitre II* présente le bilan général de la période 1984-1986. Ce bilan ne fait que confirmer ce que les rapports de nos commissions des finances et de la défense soulignent depuis deux ans, dans le cadre d'une loi de programmation à laquelle le Sénat n'a pas donné son approbation, en 1983.

Nous estimons que toutes ces observations que nous présentions, à cette époque, tant en ce qui concerne la réorganisation de l'armée de terre (création de la F.A.R. (1), « rééquilibrage » du dispositif terrestre, réorganisation de la D.O.T. (2) et rôle de la gendarmerie,

---

(1) F.A.R. : Force d'action rapide.

(2) D.O.T. : Défense opérationnelle du territoire.

regroupement des moyens nucléaires tactiques) qu'en ce qui concerne la conception stratégique qui sous-tend ces opérations, n'ont rien perdu de leur valeur.

Le « rapport au Parlement » ne fait ici que constater la mise en place d'un programme que notre commission, suivie par le Sénat, n'a pas approuvé. Les événements semblent bien nous avoir donné raison.

Pour ce qui est du bilan plus proprement matériel, en ce qui concerne d'abord l'activité des forces et les opérations extérieures, le rapport nous laisse entendre que l'activité opérationnelle des forces a bien été à peu près maintenue au niveau prévu : mais n'est-ce pas un pieux euphémisme, dans la mesure où, certes, les quinze heures mensuelles de vol pour les pilotes de combat, les cent jours à la mer pour les unités navales et les cent jours d'entraînement pour les unités de combat de l'armée de terre ont été maintenus sur le papier, mais où, parallèlement, il est devenu de plus en plus nécessaire de ne pas utiliser les matériels autant qu'ils devraient l'être, de rogner sur les moyens permettant la bonne exécution de l'entraînement, bref de faire d'obligatoires économies dans tous les domaines de l'activité opérationnelle des forces.

Depuis deux ans, les rapports pour avis de notre commission n'ont cessé de souligner les difficultés parfois inextricables où se trouvent les armées, pour assurer la continuation des activités indispensables à leur entraînement et pour maintenir un minimum de train de vie quotidienne.

En revanche, il nous est dit que les activités prévues ont été dépassées en 1984 « en raison des activités extérieures », au Liban et au Tchad en particulier. Il nous semble pour le moins étonnant de faire intervenir dans le décompte des activités, de routine obligatoire en quelque sorte, des activités exceptionnelles, dues à des circonstances que le budget ne pouvait pas prévoir ; certes, les collectifs budgétaires 1983 et 1984 ont couvert une partie des dépenses ainsi engagées mais, cela a été clairement indiqué, une partie seulement ; en tout état de cause, assimiler ces activités exceptionnelles aux activités journalières, ainsi que la charge anormale qu'elles ont imposée aux matériels, nous paraît relever d'une démarche d'esprit qui ne s'inspire pas d'une rigoureuse orthodoxie budgétaire.

En matière *d'effectifs*, le rapport nous indique que plus de la moitié de la réduction des effectifs prévue par la programmation a été conduite en deux ans, la *réduction des effectifs appelés ayant été conduite très rapidement*. Cette dernière réduction a été compensée par une augmentation du nombre de volontaires pour un service long, relevant de la loi n° 83-605 du 8 juillet 1983 modifiant le code du service national. Le « service long » à dix-huit ou à vingt-quatre mois, n'est pas une chose mauvaise en soi, mais il semble qu'il soit utilisé,

faute de l'institution du service militaire à six mois prévue par le programme de la gauche, pour modifier progressivement le service militaire universel auquel votre commission et votre assemblée ont toujours déclaré leur attachement. Au demeurant, même s'il permet des économies, il crée des inégalités supplémentaires dans l'accomplissement du service militaire, inégalités auxquelles nous devons, quelque jour, réserver d'autres réflexions.

Enfin, toujours dans le cadre de son chapitre II (Bilan général de la période 1984-1986), le rapport fait le point des commandes et des livraisons de matériels. Nous y remarquons la phrase : « globalement, les livraisons sont en avance par rapport aux prévisions découlant de la loi de programmation tandis que les commandes connaissent un très léger retard ». L'on ne saurait mieux dire, en reprenant nos observations de 1983 sur la loi de programmation, que « l'héritage », tout compte fait, s'est fort bien comporté et qu'il a ainsi permis, jusqu'à maintenant, au Gouvernement de « respecter le contenu physique de la loi ».

Nous ne reprendrons pas ici ce que nous disions en 1983 sur le fait que presque toutes les commandes nouvelles de matériels majeurs prévues par la loi de programmation correspondent à des livraisons qui s'échelonnent à la fin ou après la fin de cette période de programmation ; mais nous devons, en le regrettant, signaler le manque d'imagination et de résolution que marque le rapport en matière de grands programmes nouveaux : il nous est dit qu'en juillet 1984 a été décidé le *prédéveloppement d'un système d'aides à la pénétration pouvant être installé sur les missiles M.4*. Quelle signification faut-il accorder au mot : « un prédéveloppement » si on se souvient de la coupe massive effectuée en 1984 et en 1985 dans les autorisations de programme concernant les études spéciales en matière d'engins, au budget de la section commune ?

Faut-il considérer qu'il s'agit là d'un engagement sérieux, ou simplement d'une déclaration gratuite ? Faut-il rapprocher la promesse de ce « prédéveloppement », à échéance vague, de l'intention, affirmée plus loin dans le rapport, de lancer « les développements relatifs à un satellite d'observation optique et à un satellite de communication, successeur de Syracuse I, en vue d'une mise en service en 1992 » ? N'oublions pas que c'est en 1982 qu'a été renvoyé aux calendes grecques le programme, dit SAMRO, de satellite militaire propre aux armées !

A lire le compte rendu présenté par le Gouvernement, il faut constater combien de fois on rencontre les mots : « efforts », « études », « recherches », « développements », en ne trouvant que bien rarement le mot « réalisation », sauf en ce qui concerne des programmes d'avant 1981.

Un *chapitre III* présente ensuite le bilan de la période 1984-1985 par catégories de forces. Il est essentiellement constitué de tableaux comparatifs mettant en regard les prévisions de la loi de programmation et l'état des budgets, tant en chiffres de dépenses qu'en réalisations correspondantes.

Il y apparaît, bien entendu, qu'il n'existe presque pas d'écart entre les unes et les autres ; il est piquant d'y relever, à propos de la priorité que constitue le maintien de la crédibilité de nos forces nucléaires, la phrase : « Le programme M.4 est exemplaire à cet égard : il s'est déroulé dans des conditions remarquables et, décidé en 1978, *l'Inflexible* est entré en service, comme prévu, en avril 1985, sans aucun retard. »... Il semblerait donc que ce programme aurait été assez bien conçu, il y a une dizaine d'années, pour s'être ainsi réalisé sans anicroche !

En ce qui concerne les crédits d'équipement des forces nucléaires, ils ont déjà subi, d'après le rapport, un retard d'environ 2 % par rapport à la programmation, même s'ils continuent de représenter, en 1985, 32,6 % du Titre V.

Pour l'armée de terre, la comparaison entre les prévisions et les budgets votés fait apparaître, pour les deux années écoulées, une augmentation de 1,17 % ; pour la marine, les crédits sont au total en diminution de 1,62 % ; pour l'armée de l'air, le manque est de 4,45 % ; ceux de la gendarmerie ont augmenté de 0,24 %, ce qui permet au rapport d'affirmer que la gendarmerie (le plus petit des budgets de la défense) a obtenu légèrement plus de crédits que ne le prévoyait la loi de programmation.

En somme, ce long bilan de trente pages, que ne prévoyait pas expressément la loi de programmation, et qui apparaît au surplus comme un plaidoyer « pro domo », ne fait que confirmer ce que les rapports et les avis du Sénat, depuis plus de deux ans, ont souligné constamment.

Les sommes prévues ont été à peu près respectées, certes, mais avec les distorsions que nous savons et dans le cadre d'une inflation qui a été sensiblement supérieure aux prévisions budgétaires : les programmes de matériels majeurs ont été à peu près suivis ; mais, malgré la satisfaction qui marque toutes les pages du document, la vie de tous les jours et les activités des forces ont vu et voient toujours leurs moyens s'amenuiser continuellement. Là encore, le détail des rapports et avis sur le budget est éloquent.

Enfin, après ce bilan, nous arrivons à l'essentiel du rapport, c'est-à-dire à ce que la loi du 8 juillet 1983 appelait non pas « l'exécution » et la « réévaluation », mais tout simplement « la réévaluation » de la programmation, à la suite des deux premiers exercices budgétaires qu'elle couvre.

Et là, une **troisième partie**, en trois courtes pages, sans s'encombrer de détails financiers, prévoit essentiellement la poursuite, comme depuis 1984, des programmes fixés antérieurement et des études indispensables pour maintenir nos forces en état. Elle prend acte également de la décision de diminuer les effectifs, contenue dans la loi de programmation. La seule nouveauté qui apparaisse est, comme nous l'avons indiqué plus haut, le lancement des développements relatifs à un satellite d'observation optique et à un satellite de communication.

Remarquons que la dernière phrase de cette troisième partie, seule à concerner les ressources financières, ne manque pas d'être inquiétante. Elle dit en effet que l'enveloppe financière prévue pour la période 1986-1988 par la loi de programmation « *pourrait cependant être réduite en fonction des résultats acquis par le Gouvernement dans la lutte contre l'inflation, tout en assurant la poursuite des grands programmes individualisés dans la loi* ». C'est là véritablement la confirmation du fait que le budget de la défense est et sera de plus en plus « banalisé » et traité en termes uniquement économiques. Il est maintenant évident que les armées vont supporter le prix d'une économie mauvaise. L'insuffisance des crédits, phénomène chronique, mais qui atteint désormais la cote d'alerte, en témoigne.

Une conclusion d'une demi-page revient, une nouvelle fois, sur le progrès qu'a constitué la mise en service du S.N.L.E. équipé du missile M.4, et, timidement, affirme que notre pays doit désormais, pour maintenir une politique de défense indépendante, accentuer son effort en vue d'une utilisation pacifique de l'espace.

\*  
\*\*

Quels commentaires peut inspirer la lecture de ce document ? La longueur du compte-rendu qu'il présente semble servir de prétexte à la brièveté des considérations pour l'avenir. Les programmes majeurs d'avant 1981 continuent de se réaliser à peu près et le Gouvernement s'en loue ; cela d'ailleurs au prix de nombreux blocages et reports, dès 1982. La vie des armées se poursuit cahin-caha, dans le cadre d'une enveloppe financière que nous continuons de croire insuffisante, malgré l'optimisme du rapport qui nous est présenté, et qui ne fait que camoufler des carences évidentes. Aucun des programmes majeurs nouveaux qui étaient indispensables n'est



décidé, ou ne fait l'objet d'un choix à réaliser rapidement. Nous pensons ici par exemple à la définition et à la mise en route d'un programme pour la seconde composante de la force nucléaire stratégique, qu'elle s'appelle « SX » ou autrement. Nous pensons aussi au programme M.5, qui doit permettre aux sous-marins de la force océanique stratégique de recevoir l'armement destiné à succéder normalement au M.4. Nous souhaiterions qu'enfin une décision soit prise au sujet de l'arme à rayonnement renforcé. Pas un mot de tout cela dans le rapport gouvernemental ! Pas un mot non plus quant à un éventuel système de type « AWACS » destiné à la détection électromagnétique couvrant à toute altitude les approches de notre territoire.

\*  
\*\*

Il est vrai que l'avis du Parlement n'est pas sollicité sur ce document. Le temps, d'ailleurs, ne lui a pas été laissé de l'examiner avant l'élaboration et le dépôt du budget de la défense. Le moins que nous puissions en penser est qu'il ne fait que renforcer l'impression que la position gouvernementale en matière de défense s'enfonce dans le flou, dans l'incertitude et dans l'absence d'une vue claire des besoins et de l'avenir de notre défense, qui devrait être fondée sur une doctrine cohérente et doublée d'une réelle volonté politique ; on termine ce qui était déjà commencé, on ne propose aucune des grandes options nouvelles qu'exigeraient les évolutions des armements et de la politique internationale. On se garde bien, enfin, de chiffrer quoi que ce soit. Les seuls chiffres que nous ayons à notre disposition restent ceux que nous offre le budget annuel traditionnel, sans la certitude d'un véritable plan d'avenir.

La seule donnée chiffrée à peu près certaine dont nous disposons en ce moment se fonde en effet sur la comparaison entre les grandes masses des crédits de paiement des trois premiers budgets de la programmation : en 1984, l'augmentation a été de 6,63 % ; elle était de 5,67 % en 1985 ; elle sera de 5,42 % en 1986.

En regard de ces chiffres, ceux de l'inflation sont, pour 1984, de 7,5 %, pour 1985, d'environ 5,6 %, et, d'après les prévisions pour 1986, de 3,40 %, sous toutes réserves...

Dans notre rapport de 1983 sur la programmation, nous avons déjà prévu que les budgets des trois dernières années allaient représenter 84,62 % du total. Compte tenu du budget pour 1986 qui arrive maintenant à notre examen, l'on ne peut donc que conclure à une diminution de fait de l'effort demandé au pays pour assurer sa défense. Quant à l'avenir proche, celui de 1987 et 1988, la réduction progressive de l'augmentation, si elle continue et surtout si elle est accentuée sous le prétexte d'une diminution plus ou moins objective de l'inflation, risque d'amener à des totaux budgétaires qui ne permet-

tront même pas d'atteindre le chiffre global initialement prévu pour la programmation militaire. Il faudrait, en effet, que soit réalisée une augmentation annuelle moyenne d'environ 12 % pour que ce montant total puisse être atteint. Nous vous rappelons que, en 1987 et en 1988, le total des budgets militaires représentera environ 45,7 % du total de la programmation.

La diminution de fait subie par les budgets 1984, 1985 et 1986 ne laisse guère augurer que le redressement nécessaire puisse en aucune manière s'accomplir, dans l'optique actuelle.

Ou bien, faudrait-il penser que le piège était déjà monté lors de la présentation de la loi de programmation et qu'il se referme maintenant, sur la phrase du rapport au Parlement qui ouvre la porte à une réduction des budgets militaires, sous prétexte de déflation ? Nous ne devons pas nous cacher qu'en toute hypothèse l'avenir — ou l'héritage — sera très difficile à gérer, en raison des retards pris en quatre ans, dès 1982.

## DEUXIÈME PARTIE

### LE BUDGET DE LA SECTION COMMUNE DANS LA LOI DE FINANCES POUR 1986

#### I. — PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES CRÉDITS

Le tableau d'ensemble des crédits affectés à la section commune fait l'objet de l'annexe I du présent document. Si le total des crédits de paiement atteint la valeur de 55.213.522.000 F, il convient, pour n'en conserver que les crédits proprement affectés à la défense, d'en déduire tout de suite les crédits de participation à la dette publique (pensions et retraites) dont le montant, figurant aux chapitres 32-92 et 32-97, est de 36.862.600.000 F, en augmentation de 15,83 % par rapport à l'an dernier.

Le total des crédits de paiement utiles pour la défense est donc ainsi ramené au titre III, à 18.287.698.000 F, en augmentation de 9,94 %.

Pour ce qui est du titre V, les crédits de paiement sont au niveau de 19.998.800.000 F soit 0,27 % de moins qu'en 1985.

Pour la première fois depuis le début de la programmation, les crédits de paiement en matière d'équipement se trouvent donc *en diminution*, après avoir marqué une augmentation de 7,97 % en 1984 et une augmentation de 8,79 % en 1985, en francs courants. Ces augmentations, traduites en francs constants, n'étaient d'ailleurs que de 0,08 % et de 2,89 % respectivement. Cette année sera franchi le pas de la diminution en francs courants.

Quant aux autorisations de programme, qui figurent au titre V, elles sont l'objet d'une augmentation de 4 %.

En résumé, les crédits de paiement pour les dépenses de fonctionnement augmentent un peu plus que l'ensemble des crédits de paiement du titre III du budget (+ 8,40 %) ; les crédits de paiement pour les dépenses d'équipement diminuent, en regard d'une augmentation de 5,54 % de l'ensemble des crédits de paiement du titre V ;

les autorisations de programme augmentent légèrement, en regard d'une augmentation zéro des autorisations de programme de l'ensemble du budget.

Dans nos remarques introductives, il convient de noter que la dépense de 700 millions de francs prévue l'an dernier pour la contribution aux apports en fonds propres de la S.N.I.A.S. et de la S.N.E.C.M.A., au chapitre 52-71, paragraphe 90, n'a pas été reconduite. Le chiffre total de ce chapitre passe donc de 1.524,5 millions de francs à 969,5 millions de francs.

Cet allègement est compensé par le fait que le budget annexe des essences a été supprimé par l'article 60 de la loi de finances pour 1985 et que ses dépenses ont été réparties sur plusieurs chapitres de la section commune, sous la forme d'une charge nouvelle de 308 millions de francs, soit 200 millions de francs au titre III et 108 millions de francs au titre V ; il apparaît également une nouvelle autorisation de programme de 112 millions de francs, au titre V (chapitres 53-91 et 54-92).

Une deuxième mesure nouvelle mérite d'être relevée : il s'agit de l'inscription, au chapitre 31-94, d'une provision de 197,63 millions de francs destinée au paiement de la rémunération d'assistants techniques militaires ; ce paiement incombait précédemment au budget de la coopération.

Ces deux mesures nouvelles entraînent donc l'inscription de près de 506 millions de francs, au titre III, de dépenses non prévues par la programmation, tout comme les 112 millions de francs d'autorisations de programme inscrites pour le service des essences.

Au total, donc, l'ensemble de ces mesures se traduit, dans les chiffres, par un allègement d'un peu moins de 200 millions de francs par rapport au budget de 1985. Mais leur inscription au budget de la section commune rend de plus en plus difficile la comparaison avec les prévisions de la programmation. L'an dernier, cette comparaison était lourdement faussée par les 700 millions de francs destinés à la S.N.I.A.S. et à la S.N.E.C.M.A. ; cette année, une disposition, qui ressemble beaucoup à un simple jeu d'écritures, introduit un élément de confusion supplémentaire.

Nous empruntons au fascicule de présentation du budget de programme les cinq graphiques qui suivent (page 14) et dont l'intérêt est de présenter l'ensemble des budgets de la défense depuis 1982, en même temps que les trois premiers budgets de la programmation.

Leur examen permet les constatations suivantes :

— pendant les quatre premières années, l'ensemble « rémunérations et charges sociales », et « vie courante » a représenté sensi-

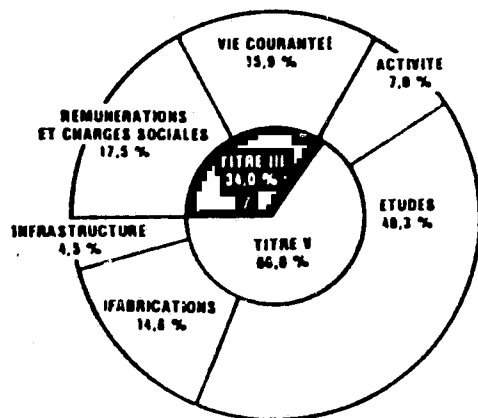
blement la même proportion, par rapport au total de la section commune ; en revanche, pour 1986, l'ensemble augmente d'environ trois points de pourcentage ;

— depuis 1982, les « crédits consacrés aux *études* » ont diminué régulièrement chaque année, passant de 40,3 % à 35,5 %, puis à 35,4 %, puis à 33,4 %, pour arriver, dans le budget 1986, à 32,5 %.

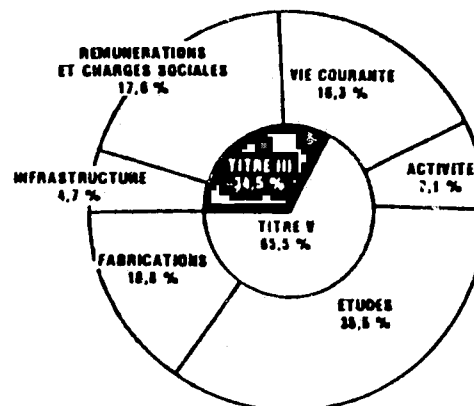
# BUDGET SECTION COMMUNE

## Emploi des crédits

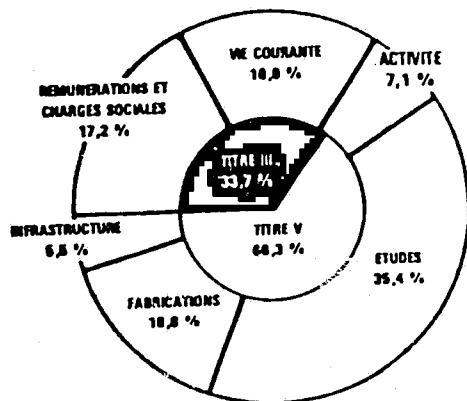
1982



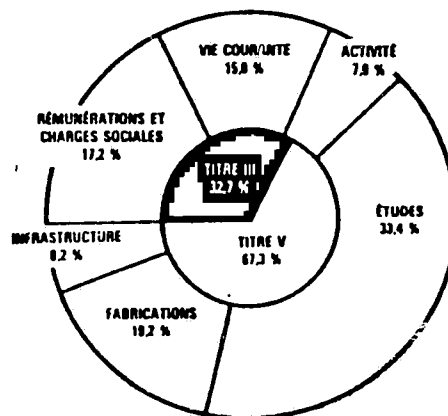
1983



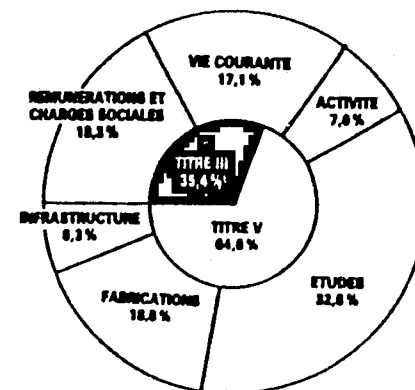
1984



1985



1986



Notre rapport pour avis va maintenant vous présenter les observations rapides que nous formulons sur les grands chapitres du budget de la section commune, à savoir la délégation générale pour l'armement (D.G.A.), le service d'information et de relations publiques des armées (S.I.R.P.A.) et le service de santé des armées. Ainsi que les années précédentes, nous consacrons une brève réflexion particulière aux crédits qui, dans le budget de la section commune, sont affectés à l'élaboration des armements nucléaires de la France.

## II. — LA D.G.A.

(Direction générale pour l'armement.)

L'ensemble des crédits de la D.G.A., par comparaison avec ceux de 1985, est récapitulé dans le tableau ci-après.



| Titre                            | Crédits        |                  |                |                   |                | Autorisations de programme |                |
|----------------------------------|----------------|------------------|----------------|-------------------|----------------|----------------------------|----------------|
|                                  | 1985           | 1986             |                |                   |                | 1985                       | 1986           |
|                                  | Crédits votés  | Mesures acquises | Services votés | Mesures nouvelles | Total          | Votées                     | Demandées      |
| <i>Dépenses ordinaires</i> ..... | 2.873.925.000  | + 36.290.000     | 2.910.215.000  | + 126.493.000     | 3.036.708.000  | ////////                   | ////////       |
| Titre III .....                  | 2.873.925.000  | + 36.290.000     | 2.910.215.000  | + 126.493.000     | 3.036.708.000  | ////////                   | ////////       |
| <i>Dépenses en capital</i> ..... | 17.213.500.000 | ////////         | 9.165.700.000  | 7.731.300.000     | 16.897.000.000 | 18.151.500.000             | 18.928.000.000 |
| Titre V .....                    | 17.046.500.000 | ////////         | 9.151.100.000  | 7.569.900.000     | 16.721.000.000 | 17.975.500.000             | 18.735.600.000 |
| Titre VI .....                   | 167.000.000    | ////////         | 14.600.000     | 161.400.000       | 176.000.000    | 176.000.000                | 192.400.000    |
| Total général .....              | 20.087.425.000 | »                | 12.075.915.000 | + 7.857.793.000   | 19.933.708.000 | 18.151.500.000             | 18.928.000.000 |

Ces chiffres font apparaître une diminution de 0,76 % de l'ensemble des crédits de paiement, due à une régression de 1,83 % sur les crédits de paiement affectés à l'équipement.

Les autorisations de programme, elles, marquent une légère augmentation, de 5,66 %, par rapport au budget précédent.

Pour l'essentiel, l'augmentation des dépenses de fonctionnement porte sur des questions de rémunérations et charges sociales. Pour ce qui est de l'équipement, il s'agit principalement de réévaluation et de révision de prix ; nous relevons cependant, au chapitre 51-88 (atome stratégique et pré-stratégique) l'inscription d'un crédit de paiement de 7.391 millions de francs, doublé d'une autorisation de programme de 7.114 millions de francs, pour les études et réalisations du C.E.A. et des armées dans le domaine des armements nucléaires stratégiques ; de même, pour le chapitre 51-89, la part de la D.G.A. comporte une autorisation de programme de 4.959 millions de francs et un crédit de paiement de 4.147 millions de francs, pour la poursuite de programmes d'études et de fabrication des engins stratégiques ; une autre autorisation de programme, au même chapitre, est ouverte, pour le montant de 2.283 millions de francs, pour les programmes d'engins tactiques ; elle se double d'un crédit de paiement de 1.617 millions de francs.

\* \*  
\* \*

Les principales opérations d'investissement de la D.G.A., dans le cadre du budget 1986, doivent être les suivantes :

1° la délégation générale pour l'armement prévoit d'engager en 1986 des investissements pour un montant de 3.800 millions de francs. Pour couvrir les opérations en cours de réalisation ou qui seront lancés, les paiements en 1986 seront de l'ordre de 3.200 millions de francs.

2° Les investissements les plus notables qui se poursuivront ou débiteront en 1986, concerneront les opérations suivantes :

— la refonte du secteur construction de l'arsenal de Cherbourg en vue de la construction des S.N.L.E./N.G. (1) ;

— la remise à niveau du chantier des constructions neuves de l'arsenal de Brest pour la construction du P.A.N. ;

— le regroupement à Cuers des activités aéronautiques de la D.C.A.N. de Toulon ;

— la réalisation du grand tunnel hydrodynamique du Vaudreuil ;

— la remise à niveau des centres d'essais de la direction des constructions aéronautiques (supporté par la section budgétaire A.I.R. en 1986) ;

---

(1) S.N.L.E./N.G. : sous-marin nucléaire lanceur d'engins de la nouvelle génération.

— le renouvellement ou l'adaptation des moyens du centre d'étude et d'essais de la D.G.A. ;

— le renouvellement et la modernisation d'installations dans les établissements assurant des activités de production : renouvellement de machines et d'outillages, développement de la C.F.A.O. et de la robotique ;

— l'agrandissement de l'Ecole polytechnique afin de permettre l'accroissement du nombre des élèves ;

— le transfert de l'Ecole technique normale des armements terrestres d'Arcueil.

3° L'évolution des dépenses d'investissement de la D.G.A. (paiements), financées directement par le budget ou par les comptes de commerce n<sup>os</sup> 904-02, 904-03, 904-05, est donnée par le tableau ci-après :

|   | 1983  | 1984  | 1985  | 1986  |
|---|-------|-------|-------|-------|
| Montant en millions de francs .....       | 2.200 | 2.400 | 3.000 | 3.200 |
| Evolution (coefficient 100 en 1983) ..... | 100   | 109   | 136   | 145   |

4° Dans leurs grandes lignes, les opérations d'investissement de la D.G.A., notamment celles qui conditionnent la réalisation d'un programme, se déroulent conformément aux objectifs fixés par la programmation.

Pour ce qui est des plans de charge des établissements industriels de la D.G.A., les tableaux ci-dessous fournissent pour les établissements industriels de la D.G.A., les prévisions de charge pour 1986. Au-delà, la situation peut s'analyser de la façon suivante :

— à la D.A.T., la charge pilotée actuellement assurée pour l'année 1986 se situe à environ 95 % du potentiel ;

— le G.I.A.T. recherche des activités complémentaires et cherche à répartir les charges au profit des établissements les moins chargés ;

— à la D.C.N., globalement, le niveau d'activité ne devrait pas connaître de fluctuation importante ; dans ces conditions, l'établissement de Lorient, touché par la fin du programme Sawari, devrait pouvoir bénéficier de transfert d'activité en provenance d'autres établissements ;

— à la D.C.A.N., si l'A.I.A. de Clermont-Ferrand continue de bénéficier d'un niveau d'activité soutenu, celui de Bordeaux devrait connaître un tassement de sa charge lié, notamment, à l'amélioration de la fiabilité des moteurs.

TABLEAU 1

**ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS DE LA D.A.I.**  
Charge pilotée en milliers d'heures annuelles directes d'ouvriers productifs.

|                            | 1985<br>prévisions<br>de charge pilotée |
|----------------------------|---|
| A.M.X./A.P.X. Satory ..... | 840                                     |
| E.F.A.B. Bourges .....     | 1.424                                   |
| A.T.S. Tarbes .....        | 1.702                                   |
| A.R.E. Roanne .....        | 1.530                                   |
| M.A.S. Saint-Etienne ..... | 1.110                                   |
| M.A.T. Tulle .....         | 755                                     |
| A.T.E. Toulouse .....      | 682                                     |
| A.L.M. Le Mans .....       | 295                                     |
| A.S.S. Salbris .....       | 630                                     |
| A.R.S. Rennes .....        | 371                                     |

Globalement, le plan de charge du G.I.A.T. s'est réduit. Aussi, le G.I.A.T. mène-t-il des actions énergiques pour rechercher des activités complémentaires et répartir au mieux sa charge entre ses différents établissements, notamment au profit des établissements ayant déjà rapatrié toute leur sous-traitance.

TABLEAU 2

**PLAN DE CHARGE DE LA D.C.N.**  
Charge pilotée en milliers d'heures.

|                       | 1986<br>prévisions<br>de charge pilotée |
|-----------------------|---|
| Cherbourg .....       | 4.938                                   |
| Brest .....           | 7.645                                   |
| Lorient .....         | 4.400                                   |
| Toulon .....          | 7.117                                   |
| Indret .....          | 1.958                                   |
| Ruelle .....          | 1.742                                   |
| Saint-Tropez .....    | 971                                     |
| Paris + Papeete ..... | 831                                     |

Ces établissements travaillent à pleine capacité et leur taux de sous-traitance, souvent supérieur à 10 %, leur laisse une certaine marge de manœuvre.

Pour 1986, la baisse de charge, due notamment à l'achèvement du programme Sawari, devrait pouvoir être compensée par des transferts de charge au bénéfice des établissements les plus touchés de Lorient et Saint-Tropez.

TABLEAU 3  
PLAN DE CHARGE DES ATELIERS INDUSTRIELS  
DE L'AÉRONAUTIQUE  
Charge pilotée en milliers d'heures.

|                                  | 1986<br>prévisions<br>de charge pilotée |
|----------------------------------|---|
| A.I.A. de Bordeaux .....         | 1.152                                   |
| A.I.A. de Clermont-Ferrand ..... | 1.685                                   |

Les deux A.I.A. bénéficient d'un niveau d'activité soutenu qui sature leur capacité.

**III. — LE S.I.R.P.A.**

(Service d'information  
et de relations publiques des armées.)

Les crédits affectés au S.I.R.P.A. sont les suivants :

| Titre                            | Crédits       |                  |                |                   |            | Autorisations de programme |            |
|----------------------------------|---------------|------------------|----------------|-------------------|------------|----------------------------|------------|
|                                  | 1985          | 1986             |                |                   |            | 1985                       | 1986       |
|                                  | Crédits votés | Mesures acquises | Services votés | Mesures nouvelles | Total      | Votées                     | Demandées  |
| <i>Dépenses ordinaires</i> ..... | 46.117.000    | »                | 46.117.000     | 5.356.000         | 51.473.000 | ////////                   | ////////   |
| Titre III .....                  | 46.117.000    | »                | 46.117.000     | 5.356.000         | 51.473.000 | ////////                   | ////////   |
| <i>Dépenses en capital</i> ..... | 13.000.000    | ////////         | 800.000        | 16.200.000        | 17.000.000 | 11.000.000                 | 16.500.000 |
| Titre V .....                    | 13.000.000    | ////////         | 800.000        | 16.200.000        | 17.000.000 | 11.000.000                 | 16.500.000 |
| Titre VI .....                   | »             | ////////         | »              | »                 | »          | »                          | »          |
| Total général .....              | 59.117.000    | »                | 46.917.000     | + 21.556.000      | 68.473.000 | 11.000.000                 | 16.500.000 |

Les crédits de paiement du titre III augmentent de 11,61 %. Un effort considérable est effectué sur l'équipement : en effet les crédits de paiement du titre V augmentent de 30,76 %, et les autorisations de programme de 50 % ; l'essentiel porte sur l'établissement cinématographique et photographique des armées (E.C.P.A.) : 6 millions d'autorisations de programme et 6 millions de crédits de paiement sont prévus pour la réalisation de matériels techniques et d'équipements audiovisuels (chapitre 53-91) et 5 millions d'autorisations de programme, doublés par 5.500.000 F de crédits de paiement, porteront sur la restructuration du fort d'Ivry, siège de l'E.C.P.A.

Le vœu que nous exprimions, pour 1984 et 1985, de voir maintenir et augmenter l'activité et les moyens du S.I.R.P.A. semble donc en voie de réalisation.

Le service maintiendra le nombre et le rythme de parution de ses publications, énumérées l'an dernier dans notre rapport. Il devrait s'y en ajouter trois autres : « Politique de défense et forces armées », à 50.000 exemplaires ; « Terrorisme-attention », à 200.000 exemplaires ; « Education civique et défense ».



#### **IV. — LE SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES**

Les crédits suivants sont affectés au service de santé des armées :

| Titre                            | Crédits              |                  |                      |                     |                      | Autorisations de programme |                    |
|----------------------------------|----------------------|------------------|----------------------|---------------------|----------------------|----------------------------|--------------------|
|                                  | 1985                 | 1986             |                      |                     |                      | 1985                       | 1986               |
|                                  | Crédits votés        | Mesures acquises | Services votés       | Mesures nouvelles   | Total                | Votées                     | Demandées          |
| <i>Dépenses ordinaires</i> ..... | 1.401.639.000        | + 15.617.000     | 1.417.256.000        | + 38.145.000        | 1.455.401.000        | ////////                   | ////////           |
| Titre III .....                  | 1.401.639.000        | + 15.617.000     | 1.417.256.000        | + 38.145.000        | 1.455.401.000        | ////////                   | ////////           |
| <i>Dépenses en capital</i> ..... | 172.750.000          | ////////         | 110.844.000          | 59.956.000          | 170.800.000          | 154.000.000                | 141.900.000        |
| Titre V .....                    | 172.750.000          | ////////         | 110.844.000          | 59.956.000          | 170.800.000          | 154.000.000                | 141.900.000        |
| Titre VI .....                   | »                    | ////////         | »                    | »                   | »                    | »                          | »                  |
| <b>Total général</b> .....       | <b>1.574.389.000</b> | »                | <b>1.528.100.000</b> | <b>+ 98.101.000</b> | <b>1.626.201.000</b> | <b>154.000.000</b>         | <b>141.900.000</b> |

Les crédits de fonctionnement augmentent de 3,83 %.

Les dépenses d'équipement marquent une diminution de 1,12 % en ce qui concerne les paiements, et de 7,8 % pour ce qui est des autorisations de programme. Sur ce dernier point, nous avons déjà souligné, l'an dernier, une diminution de 36,09 % en matière d'autorisations de programme. Il est vraisemblable que cette situation budgétaire est la conséquence de la fin d'une tranche de grands travaux qui a marqué la période précédente.

En matière de fonctionnement, nous relevons une « mesure nouvelle » assez importante, portant sur une réduction d'effectifs, pour un montant, en diminution, de 6.560.000 F. Elle vise à la suppression de 131 emplois, ventilés comme suit :

| Effectifs | Emplois                    | Indices | Effectifs | Emplois  | Indices |
|-----------|----------------------------|---------|-----------|--|---------|
|           | <i>Officiers</i>           |         |           |  |         |
|           | Médecins :                 |         |           | Corps technique et administratif :             |         |
| 9         | En chef .....              | 673-810 | 1         | Commandant .....                               | 521-696 |
| 3         | Principaux .....           | 596-673 | 1         | Capitaine, lieutenant et sous-lieutenant ..... | 335-621 |
|           | Pharmaciens-chimistes :    |         |           | Sous-officiers et assimilés :                  |         |
| 1         | En chef .....              | 673-810 |           | Elèves des écoles ....                         | S.F.    |
| 1         | Principal .....            | 596-673 | 81        |  |         |
|           | Vétérinaires-biologistes : |         |           | Appelés :                                      |         |
| 2         | En chef .....              | 673-810 | 25        | Aspirants .....                                |         |
| 2         | Principaux .....           | 596-673 | 4         | Soldats de 2 <sup>e</sup> classe ..            | S.S.    |
| 1         | Vétérinaire-biologiste ..  | 395-596 |           |  |         |

Ajoutons, en ce qui concerne les personnels, que les départs volontaires anticipés des médecins, pharmaciens-chimistes et vétérinaires-biologistes des armées est en nette régression, compte tenu de la situation économique et de la condition statutaire des officiers concernés.

En effet, la mise en application du décret n° 74-515 portant statut particulier des corps militaires des médecins, des pharmaciens-chimistes et des vétérinaires-biologistes des armées, du 17 mai 1974, a permis aux officiers du service de santé des armées qui le souhaitent et qui réunissent les conditions, d'envisager une admission à la retraite avant vingt-cinq ans de service, avec jouissance différée.

Dans ce cadre, les demandes ont été assez nombreuses les quatre premières années, pour diminuer ensuite.

Enfin, les dispositions des articles 5 et 7 de la loi n° 75-1000 du 30 octobre 1975 ont été appliquées aux corps des médecins, pharmaciens-chimistes et vétérinaires-biologistes des armées à compter de 1978 (art. 7) et 1981 (art. 5).

Pour ce qui est des problèmes d'équipement, les enveloppes budgétaires figurant au titre V concernent en particulier le chapitre infrastructure, en raison du regroupement dans les locaux de l'ex-hôpital militaire de Grenoble du centre de recherches du service de santé des armées actuellement implanté à Clamart et à Lyon.

En outre, il a été décidé de transférer à Brétigny le centre d'études et de recherches de médecine aérospatiale installé à la cité de l'air (Balard) ; l'exiguïté des locaux actuels interdit le développement d'études répondant aux besoins des armées.

### **Opérations d'investissement prévues.**

#### *Chapitre « matériels ».*

Les autorisations de programme demandées au titre de l'année 1986 serviront à des réalisations nouvelles de matériels d'équipement et à des remplacements de matériels arrivés à limite d'utilisation ou désuets.

Elles concernent les articles suivants :

- matériels d'imagerie médicale (scanners angiographies numérisées) ;
- matériels médico-chirurgicaux ;
- matériels d'exploitation ;
- matériels d'électricité médicale et de laboratoire ;
- matériels radiophotographiques ;
- médicaments nécessaires à la mise en condition des formations de mobilisation.

### *Chapitre « infrastructure ».*

Les ressources qui seront consacrées à ce chapitre intéressent diverses opérations réalisées au profit de 21 établissements du service, implantés dans les six régions militaires, en 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> régions maritimes et auprès des forces françaises en Allemagne.

#### **Programmes en cours d'exécution.**

##### **Etat de cette exécution.**

• poursuite de la 3<sup>e</sup> phase de l'opération « Val-de-Grâce », représentée par :

— la restructuration intérieure des bâtiments historiques occupés par l'Ecole d'application du service de santé pour l'armée de terre et par l'hôpital d'instruction des armées du Val-de-Grâce,

— la restauration, en cofinancement avec le ministère de la culture, de l'ensemble conventuel ;

• regroupement du centre de recherches du service de santé des armées dans les locaux de l'ex-hôpital militaire de Grenoble.

L'avant-projet sommaire de cette opération a été approuvé le 6 février 1985.

L'avant-projet détaillé est attendu pour septembre 1985.

Début des travaux : juin 1986.

Fin des travaux : juillet 1988.

• restructuration de l'Ecole nationale des officiers de réserve du service de santé des armées de Libourne.

Les deux premières phases de ces travaux de rénovation ont été financées respectivement en :

— 1983, pour la rénovation d'un bâtiment d'hébergement destiné aux élèves officiers de réserve ;

— 1984, pour la rénovation d'un bâtiment d'hébergement pour sous-officiers.

La troisième et dernière phase de cette remise à niveau, dont l'évaluation fait actuellement l'objet d'une étude par les soins de la direction centrale du Génie, sera poursuivie au cours du second semestre 1985.

Cette dernière phase comprend :

- la rénovation du bâtiment 028 ;
  - la construction d'une infirmerie (opération financée en 1986).
- Poursuite en 1986 de l'amélioration de l'hôtellerie et du plateau technique des hôpitaux militaires, notamment à :
- *l'hôpital d'instruction des armées « R. Picques » Bordeaux :*
    - rénovation des services de neurologie et de psychiatrie,
    - restructuration du service de chirurgie orthopédique et viscérale ;
  - *l'hôpital d'instruction des armées « Desgenettes » Lyon :*
    - restructuration des services de dermatologie et d'ophtalmologie ;
  - *l'hôpital d'instruction des armées « Laveran » Marseille :*
    - rénovation de cinq unités de soins.
- Etudes en vue de l'implantation en 1986 d'un équipement d'imagerie par résonance magnétique (en principe au Val-de-Grâce).

**V. — Les crédits affectés à l'armement nucléaire  
de la France.**

Les crédits affectés à l'armement nucléaire, dans la section commune, sont matérialisés par le tableau suivant, qui indique leurs montants, chapitre par chapitre, en comparant le budget 1985 et le budget 1986.

|   | 1985          |               | 1986          |               | Pourcentage d'évolution 1985/1986 |               |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|-----------------------------------|---------------|
|   | A.P.          | C.P.          | A.P.          | C.P.          | A.P.                              | C.P.          |
| <i>Force nucléaire stratégique (F.N.S.) commune</i> |               |               |               |               |                                   |               |
| 51-88/10 études atome ...                           | 7.143         | 7.209         | 7.114         | 7.391         | — 0,41                            | + 2,52        |
| 51-89/10 études engins ..                           | 4.445         | 4.487         | 4.959         | 4.147         | + 11,56                           | — 7,58        |
| 52-71/41/61/63 investissements .....                | 430           | 400           | 725           | 462           | + 68,6                            | + 15,5        |
| 51-90 D.I.R.C.E.N. ....                             | 1.739         | 1.691         | 1.589         | 1.790         | — 8,63                            | + 5,85        |
| <b>Total section commune</b>                        | <b>13.757</b> | <b>13.787</b> | <b>14.387</b> | <b>13.790</b> | <b>+ 4,58</b>                     | <b>— 0,02</b> |

De ce tableau, il ressort que les études spéciales « atome » voient un léger affaiblissement de leurs autorisations de programme et une faible augmentation de leurs crédits de paiement ; les études spéciales « engins » comportent des autorisations de programme en augmentation de 11,56 %, mais leurs crédits de paiement tombent de 7,58 % : faut-il voir là la première traduction budgétaire de la trop grande réduction des autorisations de programme que nous dénoncions lors de l'examen du budget 1984 et du budget 1985 ? Enfin, les investissements prévus au chapitre 52-71 du budget de la D.G.A. et affectés à la F.N.S. augmentent de 68,6 % pour les autorisations de programme et de 15,5 % pour les crédits de paiement. Cet effort, d'ailleurs, est à remarquer, car l'ensemble de ce chapitre 52-71 (D.G.A. Investissements techniques et industriels) est en baisse de 9,14 % pour les autorisations de programme, et de 36,4 % pour les crédits de paiement.

Le fascicule « budget de programme » définit comme suit les traits caractéristiques du groupe de programme n° 1-5, qui porte sur les développements, fabrications et essais de la F.N.S. (1) :

les efforts consentis au cours de l'année 1986 se concrétisent dans les domaines suivants :

— maintien en condition opérationnelle des armements nucléaires, service ;

— poursuite des travaux de miniaturisation des charges thermonucléaires et d'amélioration des systèmes d'armes ;

(1) F.N.S. : Force nucléaire stratégique.



- poursuite du durcissement des réseaux de communication contre toute agression, du développement et des fabrications du système de la mission aéroportée Astarte ;
- études relatives à l'utilisation militaire de l'espace ;
- études relatives aux améliorations des systèmes en service et des systèmes futurs.

Il n'est pas sans intérêt de relever, dans le même document, l'évolution, depuis 1982, des crédits affectés à ce programme, en autorisations de programme et en crédits de paiement, établie comme suit, en millions de francs :

(En millions de francs.)

| Crédits de paiement | Rémunérations et charges sociales | Vie courante | Activité | Etudes  | Fabrications | Infra-structure | Total    | Titre III | Titre V  |
|---------------------|-----------------------------------|--------------|----------|---------|--------------|-----------------|----------|-----------|----------|
|                     | 1982 .....                        | 316,0        | 444,0    | 1.352,6 | 7.954,0      | 3.101,0         | 232,0    | 13.309,6  | 915,6    |
| 1983 .....          | 351,4                             | 526,5        | 1.534,6  | 7.434,3 | 4.310,7      | 380,0           | 14.537,5 | 1.033,5   | 13.504,0 |
| 1984 .....          | 365,7                             | 549,8        | 1.586,9  | 7.706,0 | 4.263,3      | 576,7           | 15.048,4 | 1.055,4   | 13.999,0 |
| 1985 .....          | 392,3                             | 562,7        | 1.649,1  | 7.011,7 | 4.603,4      | 648,5           | 14.867,7 | 1.080,7   | 13.787,0 |
| 1986 .....          | 409,5                             | 753,5        | 1.665,6  | 6.832,0 | 4.606,0      | 689,0           | 14.955,6 | 1.165,6   | 13.790,0 |

| Autorisations de programme (titres V et VI) | Entretien des matériels | Etudes  | Fabrications | Infra-structure | Total    |
|---|-------------------------|---------|--------------|-----------------|----------|
|   | 1982 .....              | 1.405,0 | 8.373,0      | 3.712,0         | 442,0    |
| 1983 .....                                  | 1.575,0                 | 7.439,6 | 5.477,4      | 563,0           | 15.055,0 |
| 1984 .....                                  | 1.637,0                 | 7.301,8 | 4.774,5      | 675,7           | 14.339,0 |
| 1985 .....                                  | 1.764,9                 | 6.779,4 | 4.445,6      | 767,1           | 13.757,0 |
| 1986 .....                                  | 1.648,0                 | 7.637,0 | 4.302,0      | 800,0           | 14.367,0 |

Nous ne pouvons que constater là une baisse régulière des crédits de paiement et des autorisations de programme d'études. à peine corrigée, pour 1986, par une légère reprise (+ 12,6 %) des autorisations de programme. Dans le domaine dont il s'agit, les résultats de ce relèvement n'apparaîtront pas à brève échéance.

Certes, cette dégradation des crédits d'études ne se retrouve pas dans les programmes d'équipement des forces proprement dites ; mais, outre le fait que ces derniers mettent en cause des sommes

bien moins importantes, il ne concernent qu'une application pratique, et il faut rappeler avec insistance que le programme des « développements, fabrication et essais de la F.N.S. » comporte, lui, les études « en amont », donc les plus importantes pour l'avenir de notre principal outil de dissuasion.

Pour ce qui est enfin des principaux équipements nucléaires, votre rapporteur a interrogé les services compétents sur le point de la réalisation des programmes « M.4 » et « S.3 ».

Il lui a été répondu que le programme M.4 se déroule normalement, ponctué par les grandes échéances suivantes :

— mise en service de la première dotation sur *l'Inflexible* réalisée en avril 1985 ;

— prévision de mise en service de trois dotations destinées aux refontes M. 4 de 1987 à 1991 ;

— prévision de mise en service de deux dotations destinées aux S.N.L.E. de nouvelle génération de 1994 à 1997.

Les travaux d'adaptation du missile à la tête nucléaire nouvelle qui équipera la deuxième dotation et les suivantes se poursuivent. Des améliorations, en particulier en matière de capacité de pénétration des défenses adverses, pourront être apportées en fonction de l'évolution des besoins opérationnels.

Les crédits demandés pour le programme M.4 au titre du budget 1986 s'élèvent à 2.390 millions de francs en autorisations de programme et 2.609 millions de francs en crédits de paiement. Ces montants recouvrent le développement, la mise en place initiale des missiles et des charges, hors améliorations du missile et maintien en condition opérationnelle.

La première unité de missiles S.S.B.S./S.3 (1) a été mise en service en juin 1980. La seconde unité est en service depuis 1981. En 1986, 555 millions de francs d'autorisations de programme et 614 millions de francs de crédits de paiement seront consacrés à ce programme ; ces crédits couvriront le maintien en condition opérationnelle du système, des missiles et des charges, ainsi que des améliorations des réseaux de transmissions et de la protection militaire des sites.

Les programmes légués par « l'héritage » ont donc, dans ces domaines, été menés à terme.

---

(1) S.S.B.S. : Sol-sol-balistique-stratégique.

En revanche, pour ce qui est du programme « SX », on peut dire tout juste que les études de projet d'une nouvelle composante stratégique déployée sur le territoire national se poursuivent.

Cette composante, complémentaire des forces océaniques stratégiques, pourrait à terme tenir le rôle actuellement dévolu aux Mirage IV et aux missiles du plateau d'Albion.

L'aptitude à la survie est recherchée dans une exploitation conjuguée du durcissement, de la mobilité et de la discrétion.

Le durcissement résulte de l'implantation des missiles en partie sous des hangarets durcis, en partie dans les silos du plateau d'Albion. La mobilité serait obtenue grâce à un lanceur routier qui serait de surcroît aérotransportable. La discrétion tiendrait au redéploiement par avion de transport militaire et à la banalisation du véhicule de transport et de lancement, peu différent par son aspect extérieur en ordre de route des semi-remorques utilisées par les armées.

La capacité de pénétration est liée au type de missile. Les différentes solutions envisageables ont fait l'objet d'études approfondies : des missiles balistiques multi ou mono-charges dotés d'aides à la pénétration et des missiles aérodynamiques sub ou supersoniques ont été comparés en termes de faisabilité, de capacité de survie, de pénétration et de coût.

La durée de développement et de mise en place initiale est estimée à dix ans.

Au stade actuel du projet, des indications sur les nombres de missiles à construire et à déployer ne peuvent pas être rendues publiques.

Quant au programme « M.5 », celui qui doit assurer la relève, sur les S.N.L.E. (1) des actuels engins « M.4 », aucune précision ne nous a été fournie.

Une fois de plus, nous redirons qu'aucune décision n'a encore été prise pour la fabrication de l'arme à rayonnement renforcé (la « bombe à neutrons »), dont on nous a dit qu'elle avait fait l'objet de nouveaux essais récents au Centre d'expérimentations du Pacifique.

Il est envisagé en particulier, au cas où sa fabrication ferait l'objet d'une décision formelle, de l'utiliser dans le système « Hadès ». S'agissant, en ce qui concerne cette « bombe à neutrons », d'une arme spécifique « du champ de bataille », il semble étonnant de la voir livrer par un vecteur d'une portée allant jusqu'à 350 kilomètres, et relevant directement, dans le cadre de la grande unité nucléaire pré-stratégique, de l'autorité du chef d'Etat-major des armées. Il faut souhaiter, ici, que la doctrine de l'emploi tactique de cette arme s'affinera quand nos armées l'auront à leur disposition.

---

(1) S.N.L.E. : Sous-marins nucléaires lanceurs d'engins.

## CONCLUSION

Une complaisance dans la médiocrité d'un budget où les autorisations de programme stagnent pratiquement, où les crédits de paiement des équipements tendent à diminuer, suivant en cela les diminutions des programmes des années antérieures, des réalisations ne portant que sur les programmes mis en route avant 1981, aucun grand programme majeur d'avenir défini courageusement, fixé dans le temps, et chiffré avec rigueur, telle nous apparaît la situation du budget de la section commune pour l'exercice 1986.

Cette situation, dans le cadre du troisième budget de la programmation 1984-1988, dont on attendait la « réévaluation » par rapport aux exercices précédents, traduit une « dévaluation » de fait, et la poursuite d'une réelle banalisation du budget de la défense, face à l'augmentation de certains budgets civils.

Le seul poste, dans la « section commune », qui marque une sensible augmentation, d'un montant de 16 %, est celui de la participation à la dette publique ; nous l'excluons, certes, de nos calculs, mais il traduit exactement l'incidence du coût de la vie dans les charges de l'Etat, face à la petite augmentation de 5,31 % de l'ensemble des crédits « utiles » de fonctionnement de la section commune.

Votre rapporteur pour avis, devant cette situation de stagnation, ne peut vous conseiller d'approuver ces crédits.

\*  
\*\*

En conclusion, votre commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, attachée à assurer aux armées les moyens indispensables à l'exécution de leur mission, mais constatant le fléchissement général des crédits affectés à la défense, n'a pu donner un avis favorable au projet de budget « défense » pour 1986 qui lui est soumis.